

4.5. INTERCLUBS SENIORS MESSIEURS

Lundi 5, 12, 19, 26 mars, 2, 16 avril

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales par équipes
Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Seuls les clubs de la Ligue du Centre, affiliés, avec terrain homologué peuvent présenter des équipes.

L'Association sportive qui reçoit règle les G-F des invités à la Société Gestionnaire, si celle-ci n'accepte pas le principe de la réciprocité.

POUR LES MEMBRES DES ÉQUIPES : ouverte aux seniors 1 et 2 (anniversaire à la date de la compétition) membres licenciés à l'A.S en 2012 du Club qu'ils représentent.

Si plusieurs équipes sont engagées, tous les index arrondis, à la date de la rencontre, des joueurs de l'équipe B devront être supérieurs au dernier joueur de l'équipe A. De même pour l'équipe C vis à vis de l'équipe B. Un joueur de l'équipe B ou C (réserves) ne pourra jouer qu'une seule fois dans la catégorie supérieure A ou B.

FORME DE JEU

Messieurs : Par équipe de 6 joueurs. Match-play / 4 simples et un foursome / 18 trous.

Les feuilles de composition de l'équipe doivent être remises au Comité 15 minutes avant le premier départ des joueurs. Les joueurs marquent un point par match gagné et 1/2 point par match partagé. En cas d'égalité au terme de la rencontre, le départage se fera sur le foursome puis le 1er simple, le 2ème, etc. En cas d'égalité parfaite, le match est déclaré nul (1-1).

Les équipes de clubs sont réparties en divisions, chaque division étant composé de poules. Un club ne peut pas avoir plus d'une équipe / poule. Les équipes se rencontrent une fois sur le terrain de l'équipe 1ère nommée dans le calendrier de l'épreuve. Chaque équipe victorieuse marquera 2 points; en cas d'égalité de points, l'équipe vainqueur du groupe sera celle qui aura le match-averrage (total des points marqués sur toutes les rencontres) le meilleur. En cas d'égalité, si l'une des équipes a battu l'autre, celle vainqueur sera qualifiée. Si cela ne permet pas le départage, le total des index des joueurs des équipes de la dernière rencontre sera comparé, la victoire reviendra à l'équipe dont le total des index est le plus élevé.

Le scratch complet d'une équipe (présence de moins de 3 joueurs le jour de la rencontre sur le lieu de la rencontre) sur 1 de ses matchs entraîne la mise hors compétition de l'équipe et l'annulation de ses résultats déjà acquis.

1^{ère} division : finale entre les premiers de chaque poule, 1 descente / poule

2^{ème} division : 1 montée / poule, 2 descentes / poule

3^{ème} division : 1 montée / poule

Une équipe forfait pour une rencontre jouera automatiquement l'année suivante en Division inférieure.

ENGAGEMENTS

Engagements des équipes exclusivement sur Extranet (aucune dérogation possible) avant le 15 janvier 2012, règlement avant le 15 janvier 2012, par un chèque d'engagement de 70 €, à l'ordre de la Ligue du Centre de Golf, Golf de La Picardière, 18100 VIERZON accompagné du nom du responsable seniors du club avec son numéro de téléphone et son adresse mail. Ouverture des engagements au 1^{er} décembre.

Les clubs doivent inscrire sur Extranet le nom des équipiers (joueurs potentiels) pour la veille de la compétition. L'inscription sur Extranet n'est possible que si le joueur est à jour de sa licence et a remis le certificat médical de non-contre indication à la pratique du golf, à son golf de licence pour enregistrement.

DÉPARTS

Départs le Lundi à partir de 12h30.

COMITÉ

Les responsables du club qui reçoit, les deux capitaines.

RESULTATS

Envoyés à contact@golf-centre.fr (sous la forme X bat Y 3 et 2) dans les 24h. Un mail seul suffit mais les capitaines doivent conserver la feuille de match en cas de contestation.

La feuille de match est à imprimer par l'équipe qui reçoit sur : www.golf-centre.fr rubrique vademecum

PRIX

Chaque joueur de l'équipe vainqueur recevra un souvenir.

INTERCLUBS SENIORS MESSIEURS 2012

1ère DIVISION		2ème DIVISION		3ème DIVISION			
POULE 1	POULE 2	POULE 1	POULE 2	POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4
BOURGES A	LIMERE A	TOURAINES A	BOURGES C	DRYADES B	CHEVERNY D	PICARDIERE B	BOIS D'O C
CHEVERNY A	ARDREE A	CHEVERNY B	MARCILLY B	BOURGES D	BOIS D'O B	SANCERRE C	LA CARTE B
MARCILLY A	BOIS D'O A	DRYADES A	ARDREE B	NANCAY	LA BOSSE B	GERMIGNY B	ARDREE C
SANCERRE A	LA BOSSE A	LE PERCHE A	TOURAINES B	SANCERRE B	LA CARTE A	DRYADES C	TOURAINES C
VDI A	BOURGES B	DONNERY	LIMERE B	VDI B	LE PERCHE B	VDI C	LES AISSES
PICARDIERE A	MAINTENON A	SARRAY	CHEVERNY C	GERMIGNY A	MAINTENON B		

05-mars

PICARDIERE A	LIMERE A	CHEVERNY B	ARDREE B	BOURGES D	BOIS D'O B	DRYADES C	LA CARTE B
CHEVERNY A	BOIS D'O A	DRYADES A	TOURAINES B	GERMIGNY A	LA PERCHE B	VDI C	TOURAINES C

SANCERRE A	LA BOSSE A	DONNERY	LIMERE B	VDI B	LA CARTE A	PICARDIERE B	LES AISSES
BOURGES A	BOURGES B	LE PERCHE A	BOURGES C	SANCERRE B	CHEVERNY D	SANCERRE C	ARDREE C

VDI A	ARDREE A	SARRAYS	MARCILLY B	DRYADES B	LA BOSSE B
MARCILLY A	MAINTENON A	TOURAINES A	CHEVERNY C	NANCAY	MAINTENON B

12-mars

VDI A	BOIS D'O A	DONNERY	CHEVERNY C	GERMIGNY A	LA CARTE A	SANCERRE C	ARDREE C
CHEVERNY A	LA BOSSE A	DRYADES A	LIMERE B	VDI B	BOIS D'O B	GERMIGNY B	LA CARTE B

PICARDIERE A	BOURGES B	LE PERCHE A	BOURGES C	SANCERRE B	CHEVERNY D	DRYADES C	LES AISSES
SANCERRE A	ARDREE A	TOURAINES A	TOURAINES B	DRYADES B	MAINTENON B	PICARDIERE B	BOIS D'O C

MARCILLY A	MAINTENON A	CHEVERNY B	ARDREE B	NANCAY	LA BOSSE B
BOURGES A	LIMERE A	SARRAYS	MARCILLY B	BOURGES D	LE PERCHE B

19-mars

CHEVERNY A	BOURGES B	DRYADES A	TOURAINES B	SANCERRE B	BOIS D'O B	VDI C	BOIS D'O C
BOURGES A	BOIS D'O A	LE PERCHE A	CHEVERNY C	BOURGES D	CHEVERNY D	SANCERRE C	LA CARTE B

PICARDIERE A	ARDREE A	TOURAINES A	BOURGES C	VDI B	MAINTENON B	GERMIGNY B	ARDREE C
VDI A	LIMERE A	CHEVERNY B	ARDREE B	DRYADES B	LE PERCHE B	PICARDIERE B	TOURAINES C

SANCERRE A	MAINTENON A	SARRAYS	LIMERE B	GERMIGNY A	LA CARTE A
MARCILLY A	LA BOSSE A	DONNERY	MARCILLY B	NANCAY	LA BOSSE B

26-mars

BOURGES A	BOIS D'O A	DRYADES A	CHEVERNY C	BOURGES D	MAINTENON B	VDI C	LA CARTE B
PICARDIERE A	ARDREE A	TOURAINES A	ARDREE B	VDI B	LA CARTE A	GERMIGNY B	LES AISSES

VDI A	LA BOSSE A	DONNERY	TOURAINES B	DRYADES B	LE PERCHE B	SANCERRE C	TOURAINES C
SANCERRE A	LIMERE A	CHEVERNY B	LIMERE B	GERMIGNY A	CHEVERNY D	DRYADES C	BOIS D'O C

MARCILLY A	BOURGES B	LE PERCHE A	MARCILLY B	NANCAY	LA BOSSE B
CHEVERNY A	MAINTENON A	SARRAYS	BOURGES C	SANCERRE B	BOIS D'O B

02-avr

CHEVERNY A	LIMERE A	TOURAINES A	CHEVERNY C	BOURGES D	BOIS D'O B	PICARDIERE B	LES AISSES
SANCERRE A	BOURGES B	DONNERY	BOURGES C	DRYADES B	MAINTENON B	VDI C	TOURAINES C

BOURGES A	LA BOSSE A	CHEVERNY B	LIMERE B	SANCERRE B	LE PERCHE B	GERMIGNY B	BOIS D'O C
VDI A	ARDREE A	LE PERCHE A	ARDREE B	GERMIGNY A	LA CARTE A	DRYADES C	ARDREE C

MARCILLY A	MAINTENON A	SARRAYS	TOURAINES B	NANCAY	CHEVERNY D
PICARDIERE A	BOIS D'O A	DRYADES A	MARCILLY B	VDI B	LA BOSSE B